Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260626-54_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 JUIN 2026

Délibération n° 54_2026

Objet : Mise à disposition de personnel pour le réseau GWEZENN

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de M. Éric JEAN, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le 17 juin deux mille vingt-six.

Présents : M. JEAN Eric ; Mme CORFDIR Claudine ; M. SIMON Fabien ; Mme PICARDA Anne-Marie ; M. BARBEREAU Thierry ; Mme WALLET Sigrid ; M. BLANES Frédéric ; Mme BOUTTIER Martine ; Mme BOTTARELLI Laëtitia ; M. DERRIEN Thomas ; Mme CLAVIER Carole ; M. CLAVIER Jean-Claude ; Mme GERVAIS Elizabeth ; M. BERNARD Gilles; Mme MONFORT Marie-Christine ; M. LE CRAS Yann ; Mme LE JORT Marion.

Représentés : M. DERENNE David (pouvoir à M. BARBEREAU Thierry)
M. BRETEAU Alain (pouvoir à Mme CLAVIER Carole)

Mme WALLET Sigrid a été désignée secrétaire de séance.

Maire propose :
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
Vu la délibération 54/2022 en date du 16 octobre 2022 du projet de mise en réseau des médiathèques de Roi Morvan Communauté,
Vu le projet de convention de mise à disposition d'un agent administratif de la Commune de LANGONNET à Roi Morvan Communauté dans le cadre de la mise en réseau de Médiathèques communales du territoire de Roi Morvan Communauté,

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'initiative de Communes de Le Croisty, Gourin, Guiscriff, Langonnet, Lanvénégen, Lignol, Locmalo, Meslan, Ploërdut et Plouray ainsi que de Roi Morvan Communauté un réseau des médiathèques est mis en place depuis 2023.

Le développement de cette coopération et la mise en réseau des médiathèques municipales s'effectuent sans transfert de compétence. Chaque médiathèque reste communale et indépendante (personnel, budget, locaux, matériel, documents, mobilier…). Roi Morvan Communauté est porteuse du projet administrativement et financièrement puis facture aux 10 communes partenaires les frais de mise en place et de fonctionnement de ce réseau au prorata de la population DGF.

Pour animer ce réseau, la coordination est nécessaire avec un temps de travail de 14h/semaine. Pour ce faire, une convention avec Roi Morvan Communauté peut être mise en place pour 2

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260626-54_2026-DE

agents communaux qui effectueront la coordination du réseau à pa
de Langonnet à hauteur de 7h par semaine.

Roi Morvan Communauté remboursera l'intégralité des salaires à la commune pour la mise à disposition.

L'Adjoint administratif de LANGONNET mis à disposition assurera les missions de coordination, travaillera en lien avec les autres bibliothécaires du réseau. La mise à disposition pour ces missions est prévue à compter du 1er juillet 2026 pour une durée de 3 ans et l'agent restera placé sous l'autorité fonctionnelle de la Commune.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, 19 voix pour, :

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un Adjoint administratif dans le cadre du réseau des médiathèques avec Roi Morvan Communauté.

Pour copie conforme,
Le Maire

Éric JEAN

MAIRIE DE LANGONNET
56630 (Morbihan)